

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 893

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« son territoire »

les mots :

« ses territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : la métropole étant organisée en territoires, il convient de ne pas utiliser le mot : « territoire » pour définir son ressort géographique afin d'éviter toute confusion.